

Conditions Générales de Vente

Article I – Objet de la convention

SAS VETOCCITAN FORMATION est une société de conseil et de formation, filiale à 100% de SAS VETOCCITAN, dont le siège social est situé au 16 Avenue Maréchal Foch, 81000 ALBI, Numéro de déclaration d'activités : N768 102 09681 et N° SIRET : 948 891 098 000 14).

La société met en place et dispense de la formation continue d'adultes, à destination des cliniques vétérinaires adhérentes de sa maison mère SAS VETOCCITAN, sur l'ensemble du territoire national.

Article II – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent aux prestations de formation dispensées par la société VETOCCITAN FORMATION. Au-delà de la formation continue, la société peut également proposer des prestations d'accompagnement individuel à ses clients.

Les prestations de VETOCCITAN FORMATION sont destinées à toute personne physique ou morale intéressée par des formations portant sur des thématiques vétérinaires ou des thématiques transversales en lien avec le secteur vétérinaire.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont réputées acceptées par le client lors de toute commande de prestation de formation ou d'accompagnement auprès de VETOCCITAN FORMATION.

Article III – Documentation contractuelle

Lors de toute commande de formation ou d'accompagnement, VETOCCITAN FORMATION transmet au client les documents contractuels nécessaires, notamment un devis et/ou une convention de formation, selon la situation.

Ces documents sont mis à disposition du client par voie dématérialisée.

Une attestation individuelle de fin de formation est remise à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Article IV – Prix et modalités de règlement

Les formations ou accompagnements proposés par VETOCCITAN FORMATION peuvent être dispensés à titre gratuit ou bien faire l'objet d'une facturation. Les prix des formations sont indiqués en euros.

À l'issue de la formation ou accompagnement, le service comptabilité adresse au client une facture du montant du règlement, à honorer dans les 30 jours suivants la facturation.

Les règlements doivent être effectués par virement bancaire à destination de VETOCCITAN FORMATION.

En cas de retard de paiement, VETOCCITAN FORMATION exige le paiement immédiat des factures non échues. La société pratique des pénalités de retard et l'indemnité forfaitaire légale des frais de recouvrements, à savoir 3 fois le taux d'intérêt légal du 1er trimestre de l'année en cours.

Article V – Prise en charge financière

Le client peut solliciter une prise en charge totale ou partielle des frais de formation auprès de son opérateur de compétences (OPCO), notamment OPCO EP pour les salariés, du FIF PL pour les travailleurs indépendants, ou de tout autre organisme financeur compétent.

La demande de prise en charge relève de la responsabilité du client et doit être effectuée avant le début de la formation.

En cas de subrogation de paiement, le client devra transmettre à VETOCCITAN FORMATION l'accord de prise en charge de l'organisme financeur avant le début de la prestation. À défaut de réception de ce document, ou en cas de prise en charge partielle ou refusée, VETOCCITAN FORMATION se réserve le droit de facturer au client l'intégralité des frais de formation.

Article VI – Condition de report et d'annulation d'une formation du fait de l'entreprise cliente

Toute annulation d'inscription doit être signalée dans les meilleurs délais par téléphone au 06 35 44 76 50, puis confirmée par courriel à contact@vetoccitanformation.fr.

En cas d'annulation à l'initiative du client :

- plus de 15 jours calendaires avant le début de la formation : aucune somme ne sera facturée ;
- entre 8 et 15 jours calendaires avant le début de la formation : 50 % du coût total de la formation sera facturé ;
- moins de 7 jours calendaires avant le début de la formation : 100 % du coût total de la formation sera facturé.

Le client peut demander le report de son inscription, dans la mesure du possible et sous réserve qu'une nouvelle session de la même formation soit programmée dans l'année. VETOCCITAN FORMATION étudiera chaque demande avec bienveillance, selon les places disponibles et les contraintes d'organisation.

En cas d'absence du stagiaire, la formation reste en principe due dans son intégralité. Toutefois, VETOCITAN FORMATION pourra examiner les situations exceptionnelles, notamment en cas de force majeure ou d'absence justifiée par un document probant (arrêt de travail, certificat médical, etc.). Selon les circonstances, un report sur une session ultérieure pourra être proposé, sans que cela constitue une obligation. Toute formation commencée est due dans son intégralité, sauf situation exceptionnelle dûment justifiée et acceptée par VETOCITAN FORMATION.

Article VII – Cas d'annulation du fait de l'organisme de formation

VETOCITAN FORMATION se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation en cas d'effectif insuffisant, de difficulté technique, logistique ou de tout autre événement empêchant son bon déroulement. Le client en sera informé dans les meilleurs délais.

Dans ce cas, les sommes déjà versées au titre de la formation seront, au choix du client, remboursées ou reportées sur une session ultérieure.

Article VIII – Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Le code de la propriété intellectuelle protège les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, digitale, numérique, autre....) et le droit d'auteur. L'article L. 122-4 encadre strictement la reproduction, la représentation, la traduction, l'adaptation, la transformation ou encore l'arrangement des dits supports.

La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait des supports de stage, ce même client s'expose par ailleurs aux sanctions prévues par l'article L. 335-2 du même code.

Le stagiaire ayant reçu la formation peut cependant en dispenser le contenu au sein de la structure à laquelle il est rattaché.

Article IX – Règlement Général sur la Protection des Données (à caractère personnel)

En tant qu'organisme de formation, VETOCITAN FORMATION traite les données personnelles en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

- Délai de réponse aux demandes d'exercice des droits : VETOCITAN FORMATION s'engage à répondre aux demandes d'accès, de rectification ou de suppression des données dans un délai maximum de 1 mois.
- Droits supplémentaires : Le client peut également exercer son droit à la limitation du traitement, à la portabilité des données, et peut retirer son consentement à tout moment sans affecter la légalité du traitement basé sur le consentement avant son retrait.
- Conservation des données : Les données personnelles sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle et sont ensuite archivées pour une durée maximale de 3 ans conformément à la législation en vigueur, sauf demande contraire du client.
- Transfert des données : Aucun transfert des données n'est réalisé hors de l'Union européenne par la société.
- Responsable de traitement : Le responsable de traitement est Julien VISSE, 33 rue croix verte, 81 000 ALBI.
- Dépôt de plainte : En cas de non-respect des obligations de protection des données, le client a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ou de toute autre autorité de contrôle compétente.

Les informations personnelles sont destinées aux personnes nécessaires à leur traitement au sein de la société ainsi qu'à ses sous-traitants, dans le cadre des obligations contractuelles en matière de protection de données, conformément à l'article 28 du Règlement européen sur la protection des données personnelles UE 2016/679.

Le client peut exercer ses droits en contactant le service client de VETOCITAN FORMATION :

- Courrier électronique : contact@vetoccitanformation.fr
- Courrier : 16 Avenue Maréchal Foch, 81 000 ALBI

Article X – Droit à l'image

Dans le cadre des actions de formation dispensées par VETOCITAN FORMATION, des photographies et/ou des enregistrements vidéo peuvent être réalisés afin d'illustrer les activités pédagogiques et de communication de l'organisme.

Par la présente, le participant autorise expressément VETOCITAN FORMATION à utiliser et diffuser, à titre gratuit, son image, captée lors des formations, sur tout support de communication interne ou externe (site internet, réseaux sociaux, brochures, etc.), et ce pour une durée de cinq ans à compter de la date de captation.

Le participant conserve toutefois la possibilité de s'opposer à l'utilisation de son image, en adressant une demande écrite à l'organisme par courrier ou par email à l'adresse suivante : contact@vetoccitanformation.fr. Sans opposition écrite, l'autorisation est considérée comme accordée.

VETOCITAN FORMATION s'engage à ne pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des participants lors de l'utilisation de ces images.

Article XI – Engagement de non sollicitation

Dans le cadre de ses missions de formation et accompagnement, VETOCITAN FORMATION fait appel à ses ressources internes ou bien à des partenaires professionnels de qualité. Dans les deux cas, la société coconstruit l'ingénierie de formation avec ses intervenants ; dans cette optique, il est demandé légitimement à ses clients de ne pas solliciter directement les intervenants pédagogiques auxquels elle fait appel.

Article XII – Commande

VETOCITAN FORMATION s'engage à communiquer, en amont des prestations, des programmes clairs et détaillés. La signature du devis ou de la convention de formation, par le client, implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions.

Article XIII – Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par les lois et règlements français.

En cas de difficultés sur l'interprétation ou lors de leur exécution, il sera recherché une solution à l'amiable et à défaut, le litige sera porté devant les juridictions françaises dont dépend le siège de VETOCITAN FORMATION.

Article XIV – Amélioration Continue

SAS VETOCITAN FORMATION est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses prestations.

À l'issue de chaque formation, les stagiaires sont invités à compléter un questionnaire de satisfaction portant notamment sur le contenu, l'animation et les conditions d'accueil. Les retours recueillis sont analysés afin d'identifier les éventuels axes de progrès et d'adapter, si nécessaire, les contenus, méthodes pédagogiques, supports ou modalités d'organisation.

Article XV – Critères de Performance et Évaluation

SAS VETOCITAN FORMATION évalue l'atteinte des objectifs de formation et l'acquisition des connaissances ou compétences par les participants au moyen de modalités adaptées à chaque action : quiz, études de cas, exercices pratiques, mises en situation ou toute autre évaluation pertinente.

Selon la nature de la formation et les besoins identifiés, un suivi post-formation peut également être réalisé afin d'apprécier la mise en pratique des acquis et les effets de la formation dans la durée.

Article XVI – Accessibilité des Formations

SAS VETOCITAN FORMATION s'engage à favoriser l'accès de ses formations aux personnes en situation de handicap.

Les stagiaires ayant des besoins spécifiques sont invités à en informer VETOCITAN FORMATION dès leur inscription et, dans la mesure du possible, avant le début de la formation. Cette information permettra d'étudier avec eux les aménagements pédagogiques, matériels ou organisationnels susceptibles de faciliter leur participation.

Selon la nature du besoin, des adaptations peuvent notamment concerner les supports de formation, les modalités pédagogiques, l'organisation de la session ou l'orientation vers les interlocuteurs compétents.

Les adaptations sont étudiées au cas par cas, dans la limite des possibilités de VETOCITAN FORMATION et des conditions d'accessibilité du lieu de formation.

Article XVII – Responsabilité de la Qualité

VETOCITAN FORMATION veille à la qualité des formations dispensées, au respect des objectifs pédagogiques et des exigences professionnelles et réglementaires applicables.

Un responsable qualité assure le suivi des procédures et de la démarche d'amélioration continue, notamment à partir des évaluations et retours des participants.

Les formateurs internes disposent des compétences nécessaires à l'animation des formations et bénéficient, lorsque nécessaire, d'actions de développement de leurs compétences. Les formateurs externes sont sélectionnés selon des critères définis, notamment leur expertise et leur maîtrise du sujet traité.

Article XVIII – Modalités de Réclamation

1. Procédure de Réclamation : En cas de problème ou d'insatisfaction concernant les prestations de formation, le client est invité à formuler une réclamation en suivant les modalités suivantes :

- Par Courriel: Envoyer une réclamation détaillée à l'adresse suivante : contact@vetoccitanformation.fr
- Par Courrier: Envoyer une lettre recommandée à l'adresse suivante : 16 Avenue Maréchal Foch, 81 000 ALBI.

Vetoccitan Formation

16 Avenue Maréchal Foch
81000 Albi
secretariat@vetoccitan.fr
06 31 03 53 45



2. Traitement des Réclamations : Les réclamations sont examinées avec attention dans un délai maximum de 15 jours ouvrés suivant leur réception. SASU VETOCITAN FORMATION s'engage à apporter une réponse appropriée et à mettre en place des actions correctives si nécessaire.

Dernière mise à jour des présentes Conditions Générales de Vente : août 2026.